Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

ACCA Ardin

ET AU MILIEU, PASSE UN CHEMIN...

"Une société se construit sur ses racines"

Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
7, Route de Champicard - B.P. 12 - 79260 LA CRÈCHE - Tél. 05 49 25 05 00 - Fax : 05 49 05 33 44 - Mail : fdc79@wanadoo.fr

Ardin Terre de Biodiversité.

La Fédération des Chasseurs des Deux- Sèvres est un des acteurs majeurs Agrifaune et Biodiversité qui se développe sur la Vallée de l'Autize. Les actions conduites en partenariat entre les Chasseurs, les agriculteurs, les scolaires et les collectivités territoriales constituent les bases fondamentales de la politique de la Fédération des Chasseurs des Deux- Sèvres.

La commune d'Ardin est au cœur de notre projet grâce au dynamisme des responsables et des habitants. Votre commune est devenue la vitrine régionale de la mise en œuvre de la Trame verte et Bleue, et de la gestion de la Biodiversité. Les actions « Education à la Nature » avec les scolaires, la mise en place du sentier pédagogique accessible à tous, les actions des chasseurs en matière d'aménagement du Biotope et de repeuplement en « Faisans de Souche Pure », l'implication active de la municipalité qui s'est approprié la démarche globale conduite sur son territoire, constituent les facteurs de réussite de cette dynamique de territoire. Ce projet global démontre que la nature a besoin de la main des Hommes pour se développer et vivre harmonieusement. Les travaux réalisés sur la flore et les éléments du paysage le prouvent, ils nous rappellent que les évolutions naturelles et « sauvages » ne sont pas toujours respectueuses des équilibres souhaitables.

La Réussite de la Fédération des Chasseurs sera complète lorsque TOUS les habitants d'ARDIN découvriront l'intérêt de notre démarche « Biodiversité et Territoire » et qu'ils s'approprieront la gestion de la flore, de la faune et de leur environnement comme LEUR PATRIMOINE LOCAL.

Guy Guédon, Président de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

Vous allez découvrir, au fil des pages de ce fascicule un projet porté par la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres. Vous constaterez qu'elle est aujourd'hui l'un des fers de lance de la protection de l'environnement.
C'est donc avec enthousiasme que j'ai accepté de collaborer à une expérience innovante de préservation du biotope.

La commune d'Ardin, par ses caractéristiques géographiques, ses nombreux chemins, la diversité de ses paysages, sa géologie variée offre un terrain d'expérimentation particulièrement favorable aux initiatives de protection de la diversité végétale et animale.
Dans une démarche partagée avec tous les acteurs, nous allons nous engager dans une gestion raisonnée de nos chemins, de nos haies, de nos bandes enherbées, pour favoriser le développement harmonieux des espèces.

Je remercie la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres d'avoir pensé à notre commune pour y conduire une telle démarche.

J'espère que cette action permettra la reconquête de paysages variés qui favoriseront d'agréables promenades, riches de découvertes et d'étonnement.

Notre nature est belle, sachons la protéger, sachons la promouvoir, sachons la partager.

Jean-Pierre Rimbeau, maire d'Ardin

Ne l'oublions pas, les chasseurs sont parmi ceux qui protègent au mieux la nature et la faune sauvage. Ensemble prenons conscience qu'il est grand temps de stopper les erreurs effectuées par le passé.

Protégeons nos haies jouxtant nos routes. Préservons et aménageons avec concertation les bords de chemins pour que la faune sauvage puisse y vivre et s'alimenter en toute quiétude.

Joel COURTIN, président de l'ACCA d'Ardin

Qui sommes nous ?

La Fédération des Chasseurs est une association agréée au titre de la protection de la nature. Elle est reconnue en matière d'information et d'éducation au développement durable, ainsi que pour la préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Elle est administrée par 16 élus représentants des chasseurs, elle fédère 300 ACCA et sociétés communales, 13 000 chasseurs et 1150 chasses privées. Ce Conseil d'Administration est épaulé par une équipe de 20 professionnels.

La Fédération des Chasseurs assure plusieurs missions de service public :

- ***La formation à l'examen du permis de chasser,***
- ***La délivrance des validations annuelles des permis de chasser,***
- ***L'indemnisation des dégâts de grand gibier,***
- ***La réalisation et la mise en œuvre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique,***
- ***La formation des chasseurs,***
- ***La sensibilisation à l'environnement du grand public et des scolaires,***
- ***La coordination des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)***
- ***La police de la chasse***

Retrouvez tous les renseignements sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs : http://www.chasse-79.com

Notre stratégie :

De part la diversité des milieux qui caractérisent le département des Deux-Sèvres, **la gestion de la petite faune sauvage** ***constitue une priorité*** de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux Sèvres.

Cette petite faune est très dépendante de la qualité des territoires. Il est indispensable de mener des actions entre la gestion du milieu et des espèces.
Il est totalement illusoire de vouloir gérer une espèce sans prendre en compte son support de vie : c'est la diversité végétale qui génère la diversité animale, jamais l'inverse.

Les actions engagées en matière d'aménagement de l'espace rural par la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, et ***aidées financièrement par le Conseil Régional et le Conseil Général*** , sont essentielles à plusieurs niveaux :

- *Elles contribuent au développement durable des territoires ruraux*
- *Elles favorisent la prise en compte de la faune sauvage au sein d'une agriculture performante.*
- *Elles permettent une approche différente des actions en prenant pour clé d'entrée la biodiversité utile à l'agriculture et aux territoires publics.*
- *Elles répondent aux attentes de la société en contribuant à l'embellissement du paysage et en participant à la protection de la qualité de l'eau.*
- *Elles favorisent la découverte d'un patrimoine commun vecteur de qualité de vie, avec pour objectif l'appropriation par l'ensemble des habitants.*

L'Homme a un devoir de conservation de la biodiversité et de transmission de ce patrimoine qu'on lui a légué.

Ces actions préfigurent de ce que seront les stratégies d'aménagement de demain.

I. Historique du projet

1. Un peu d'histoire locale

La commune d'Ardin est une ancienne capitale gallo-romaine. Avant l'arrivée des romains, un village gaulois avait rassemblé ses huttes rondes sur les hauteurs entre les deux vallées de l'Autize et du Doré. De la vient son nom d'« ***Ardunum*** » qui en latin voulait dire ***sur la colline***.

Les romains, de manière à assurer des communications rapides, tracèrent, autant que possibles en ligne droite, ces admirables voies romaines. Ardunum, située à l'intersection de trois d'entre-elles, allait voir son essor économique dès lors décuplé, avec le choix d'implanter au Vème siècle trois ateliers monétaires mérovingiens.

Les nombreux châteaux et logis de la commune témoignent depuis plus de 2000 ans d'une histoire riche.

Ardunum, devenu progressivement Arduacinsi, puis Ardin en 1626 a toujours puisé son histoire dans les chemins qui la traversent…

L'entretien des chemins du temps d'Ardunum.

2. Historique

Depuis 2008, la Fédération départementale des chasseurs (FDC 79) en partenariat avec l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage et les territoires de chasse (ACCA et chasses privées) de 7 communes de la vallée de l'Autize (Ardin, Béceleuf, Cours, Faye sur Ardin, Fenioux, Surin et Xaintray) a mis en place un projet Agrifaune sur la réimplantation du faisan commun.

En plus de la réintroduction de faisandeaux, les chasseurs avec le soutien de la profession agricole ont axés leurs aménagements sur la reconquête des biotopes en favorisant la mise en place de bandes enherbées, de jachères environnement et faune sauvage, de jachères mellifères, de jachères fleuries et en implantant des haies.

Cette même année, l'école Albert Servant d'Ardin et la FDC 79 ont travaillé sur ***un projet pédagogique*** dont ***le thème était le bocage***. Les élèves des cycles 2 et 3 ont participé à des plantations de haies, à la découverte de la faune locale, réalisé des lectures de paysage pour mieux appréhender le milieu dans lequel ils s'épanouissent.

En 2011, ***la mise en place d'un sentier pédagogique*** dans l'arboretum communal permet désormais aux enfants et aux habitants de la commune de découvrir la faune et la flore de ce pays « d'entre plaine et gâtine ». L'inauguration en septembre 2012 de ce support pédagogique a permis lors d'une manifestation intitulée « La Nature pour Tous » de rassembler la population locale autour des différents utilisateurs de notre environnement proche.

Lors de la conférence animée par la FDC79, qui précédait cette manifestation et ayant pour thème « la place pour les insectes, les pollinisateurs et la biodiversité dans les systèmes d'exploitations agricoles », ***Mr Rimbeau, maire de la commune d'Ardin a émis le souhait d'un travail commun sur la gestion des bords de chemins en faveur de la biodiversité***.

En 2013, ***un inventaire et un diagnostic de la totalité des chemins*** de la commune d'Ardin fut réalisé tant d'un point de vue faunistique, floristique que structurel. La restitution de cette étude lors d'une ***réunion ouverte à la population a permis de définir pour les cinq années à venir de la mise en place d'une gestion concertée avec les usagers*** (particuliers, agriculteurs, commune, associations…) de l'ensemble des bords de chemin dans un souci d'allier biodiversité, utilisation et rentabilité.

II. Se retrouver au bord du chemin

1. Une démarche partagée

La prise en compte de la biodiversité dans la gestion des bords de chemins est un ***élément fédérateur pour l'ensemble de la population*** d'une commune rural. Le bien-être provoqué par une randonnée à l'ombre de frênes et de chênes têtards, d'une rencontre furtive avec une compagnie de perdrix rouges ou bien l'observation d'une parade nuptiale d'un coq faisan permet à chaque commun des mortels un épanouissement personnel.

le Morime rugueux

Un chemin dont son utilisation première est de se rendre d'un point à un autre, peut avoir différents rôles en fonction de sa structure et être utilisé de différentes manières en fonction de l'intérêt que l'on y porte:

- Diversité de la flore avec le maintien des espèces prairiales et forestières notamment en zone agricole intensive
- Diversité de la faune : les bords de chemins sont des refuges et une source d'alimentation pour de nombreuses espèces animales tant les invertébrés, les mammifères que les oiseaux.
- Préservation de la qualité de l'eau
- intérêt culturel, paysager et esthétique concourant à un cadre de vie de qualité pour les riverains et les usagers
- limitation de l'érosion du sol
- Purification de l'air
- Limitation de l'effet de serre
- Joue le rôle de brise vent pour les cultures et la faune
- Protège les cultures voisines
- Produit du bois, des fruits, des fleurs …

La prise en compte de ces différents éléments dans la gestion des bords de chemins doit donc être collective et générer l'intérêt de chaque utilisateur pour une démarche partagée.

III. Ardin, un cas concret

1. Les différents types juridiques de chemin

La commune d'Ardin (2959 ha) possède un vaste réseau de chemins (120 kms) répartis en 4 catégories :

- Les chemins communaux (40 kms)
- Les chemins ruraux (52 kms)
- Les chemins privés issus de la rétrocession d'une association foncière (19 kms)
- Les chemins privés d'exploitation (9kms)

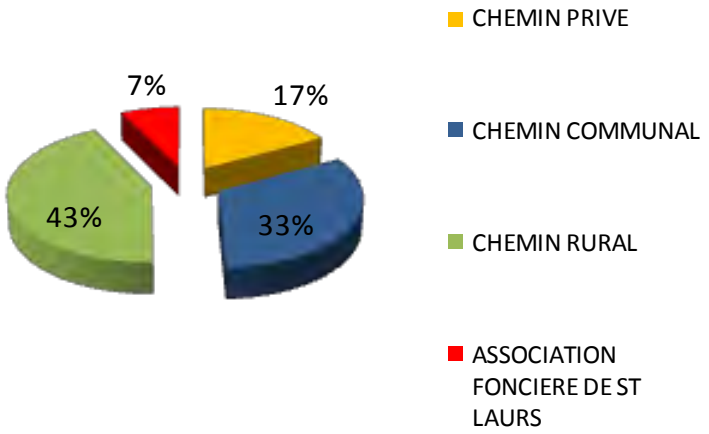

2. Les différents types structurels de bords de chemins

A travers les différents inventaires structurels des bords de chemins, il nous est apparu 5 grandes classes :

- Les chemins ne comportant qu'une bande enherbée (73 kms)
- Les chemins bordés d'une bande enherbée et d'un élément fixe du paysage (talus, fossé ou muret) (4 kms)
- Les chemins bordés d'une bande enherbée et d'une haie arbustive (20 kms)
- Les chemins bordés d'une bande enherbée, d'un élément fixe du paysage et d'une haie arbustive (29 kms)
- Les chemins bordés d'une bande enherbée, d'un ou plusieurs éléments fixes du paysage et d'une haie comportant les différentes strates (81 kms)

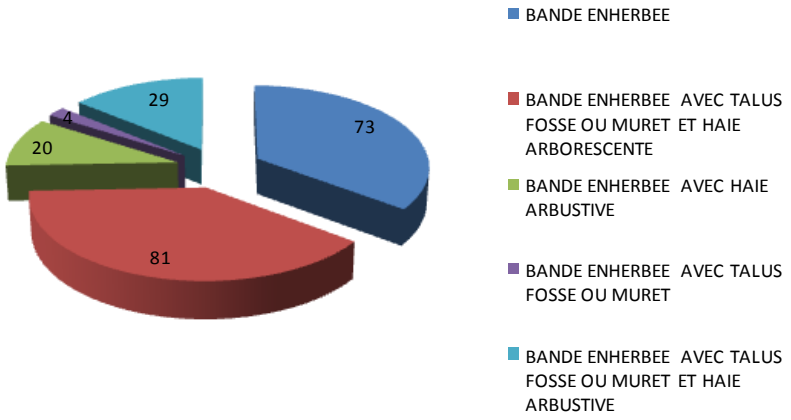

CARTOGRAPHIE DES CHEMINS DE LA COMMUNE D'ARDIN

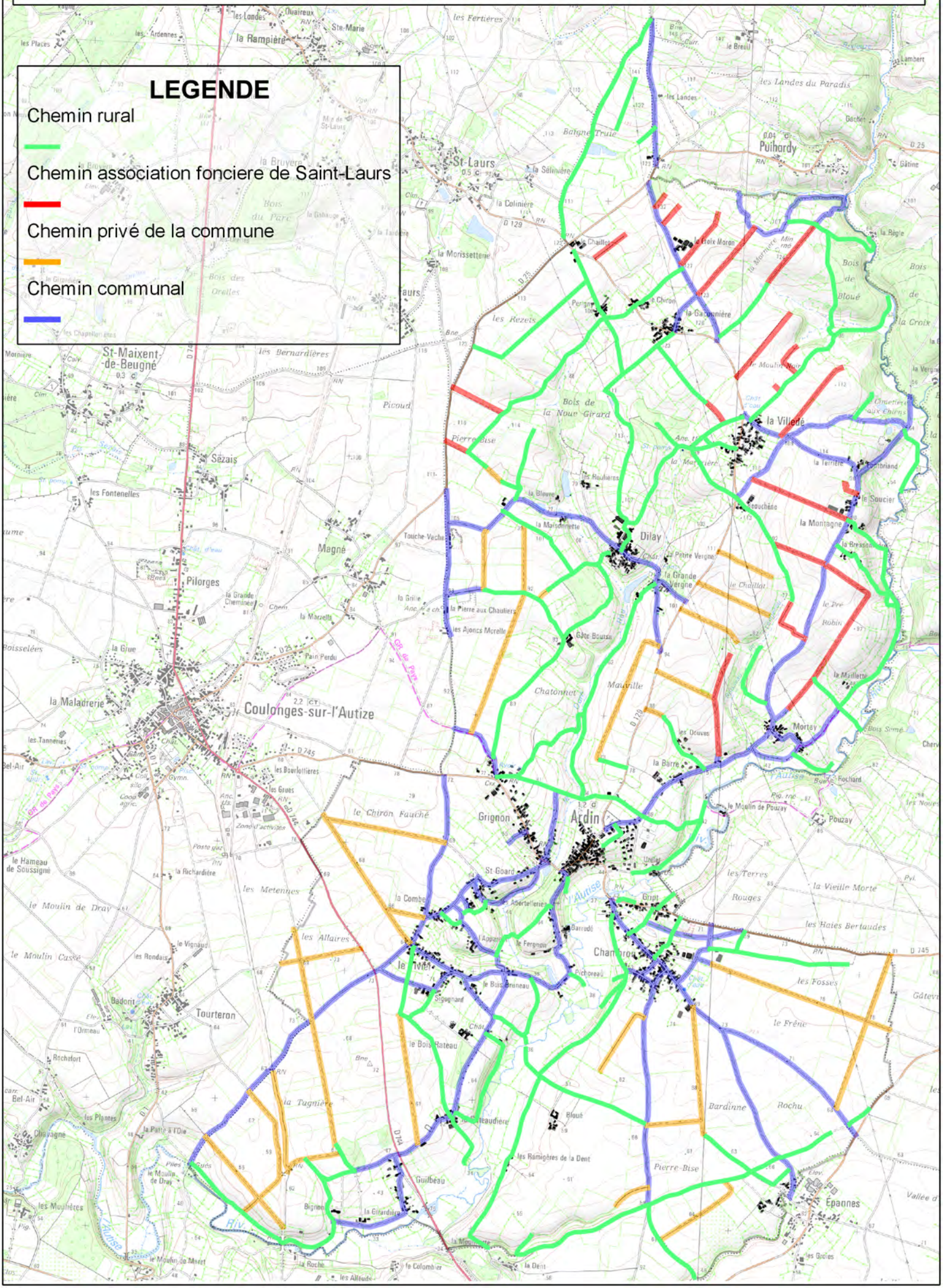

LEGENDE

BANDE ENHERBEE AVEC TALUS MURET OU FOSSE ET AVEC HAIE ARBUSTIVE

BANDE ENHERBEE AVEC TALUS OU FOSSE

BANDE ENHERBEE AVEC HAIE ARBUSTIVE

HAIE ARBORESCENTE

BANDE ENHERBEE

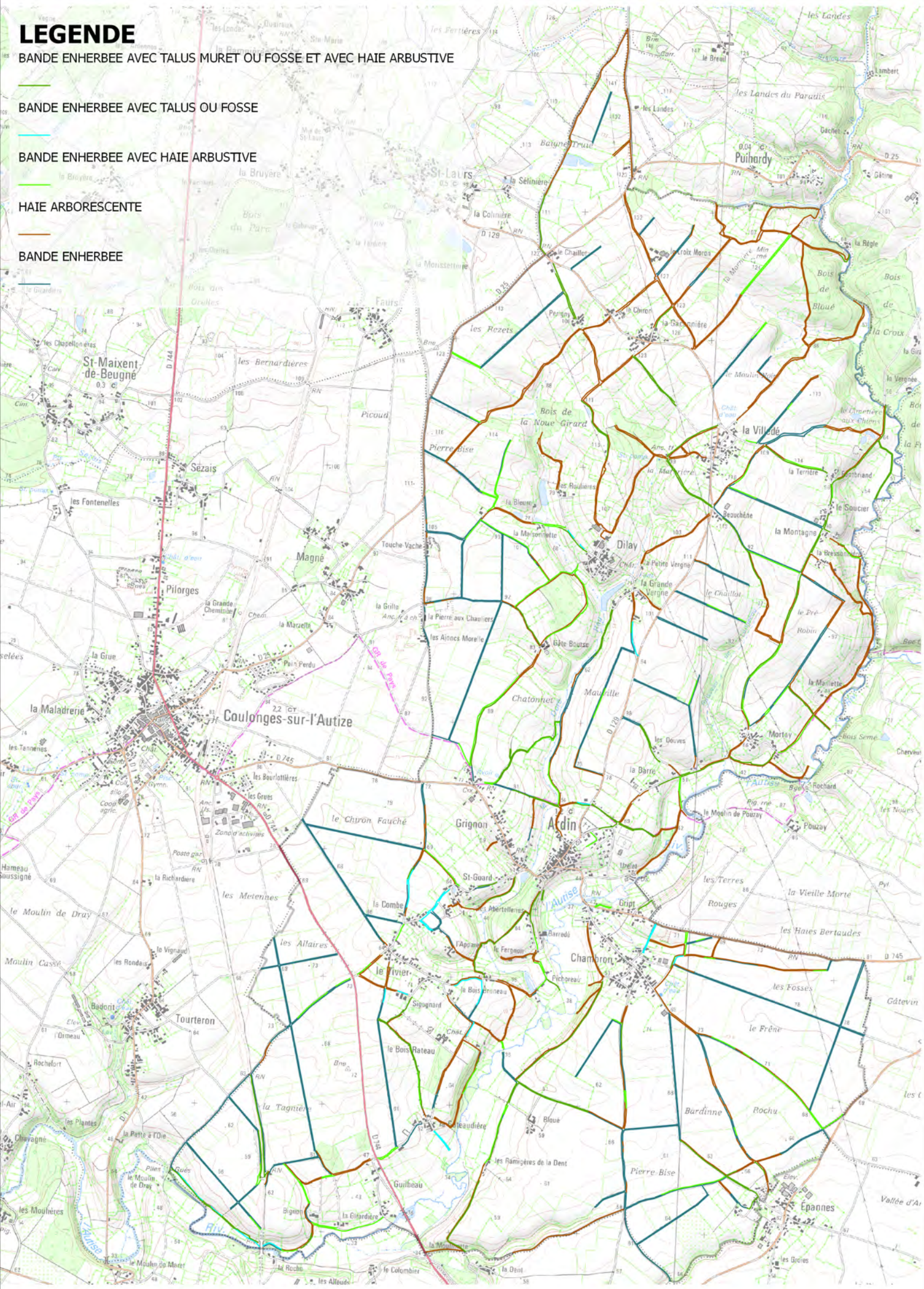

3. Les différents entretiens réalisés jusqu'en 2013

La municipalité d'Ardin est dotée d'un lamier et d'un broyeur et réalise **980 heures d'entretien** annuel réparties de la manière suivantes :

- Elagage avec lamier (210 h) effectué après le 15 aout et en hiver
- Broyage avec lamier (680 h) effectué après le 15 aout et en hiver
- Fauchage de banquette (90 h) effectué à la fin du printemps

4. Evolution vers un entretien raisonné

Pour les bandes enherbées et les talus, les préconisations sont les suivantes :

- Favoriser un fauchage par rapport à un broyage
- Disposer la barre de coupe à 15 cm du sol au minimum car une fauche rase déstructure la flore en place et favorise le développement d'espèces adventices
- Favoriser l'exportation des résidus
- Proscrire l'utilisation d'herbicides car c'est la plus mauvaise forme d'entretien. Les herbicides permettent après l'élimination du tapis végétale, une colonisation par des plantes souvent indésirables comme les chardons.
- Veiller à limiter la vitesse des engins (10 à 12 kms) car elle permettra aux espèces ayant un comportement de fuite d'avoir plus de chance d'être épargnées.
- Mettre en place un dispositif d'effarouchement
- Repartir l'entretien sur plusieurs périodes (fin d'été, automne et hiver)
- Pas d'intervention entre le 15 avril et le 31 juillet sauf pour des raisons de sécurité routière afin de permettre la floraison de toutes les espèces. Par le biais de l'opération de fauchage tardif, un grand nombre de plantes, d'animaux et de champignons trouvent sur les bords de routes des conditions de vie favorables à leur développement.

Pour les haies, nous préconisons:

- Utiliser le lamier
- Limiter les tailles au carré sauf sous les lignes électriques et téléphoniques
- Conserver des haies de minimum un mètre de large
- Conserver les arbres morts (lorsque la sécurité n'est pas mise en cause)
- Ne pas intervenir entre le 15 avril et le 31 aout afin de permettre notamment aux espèces nicheuses de terminer la période de reproduction.

5. Quelques aménagements à réaliser

Les Haies

Dans les zones les plus favorables, la restauration et/ou la plantation de haies pourront être réalisées en essayant à un moindre coût de laisser s'exprimer le potentiel existant à travers l'ensouchement. La possibilité d'enrichir localement certaines haies par des arbres et des arbustes locaux sera réalisable et permettra une plus grande diversité des espèces.
Les plantations seront enfin nécessaires sur des zones totalement arasées. L'ensemble de ces aménagements doit permettre la mise en place de corridors écologiques notamment sur la partie bocagère de la commune.

Les chemins enherbés

La conservation des ***chemins enherbés*** ou de la remise en état de ces derniers aura pour effet de ***favoriser la diversité faune et flore des chemins*****.** Ils permettront également d'améliorer la qualité de l'eau et de limiter ***l'érosion des sols*** contrairement à des chemins gravillonnés, voir goudronnés.

Les pratiques agricoles locales

Il faut veiller à limiter le nombre de passages d'engins sur la bande herbeuse des bords de chemins.

Les dérives de fertilisants et d'herbicides sur les bordures de chemins diminuent fortement leur intérêt écologique et la diversité floristique (surtout de dicotylédones). Ces débords favorisent la compétition entre les espèces, entraînant une exclusion des espèces peu compétitives à croissance lente et l'installation d'espèces annuelles souvent adventices.

Les dérives d'insecticides sont de même très nuisibles aux insectes des bords de chemins, donc aux auxiliaires.

Il est donc indispensable de veiller à éviter les dérives de ces produits fertilisants et phytosanitaires, en prenant garde au vent, voire en limitant leur apport sur les premiers mètres de la culture en place par les exploitants riverains.

Les bandes enherbées

Il est également possible d'augmenter l'effet bord de chemins en implantant des bandes enherbées sur les parcelles agricoles riveraines.

Plus la bande herbeuse de la bordure des chemins est large plus la flore et la faune y seront diverses. Cela s'explique par deux points :

- la largeur permet à certaines espèces d'échapper aux dérives de produits chimiques provenant de la parcelle.
- le nombre d'espèces augmente avec la surface du milieu.

Ainsi, il s'avère ***indispensable d'aménager des bordures de champs d'un minimum de 2 mètres et d'un maximum de 6 mètres de large.***

En partenariat avec les exploitants agricoles riverains, il est possible d'augmenter la capacité d'accueil des bords de chemins en les doublant par la mise en place de bandes enherbées sur les parcelles riveraines.

L'ensemencement est une bonne alternative. Le choix des espèces à semer est alors fonction du type de sol, du climat et des exigences agronomiques du couvert à implanter. Il convient d'éviter les semis mono spécifiques, en particulier le ray-grass anglais pur, peu propice aux insectes. Un mélange de graminées et légumineuses pérennes permet une colonisation forte du terrain et limite les adventices.

IV. Perspectives

Randonnée pédestre « au bord du chemin »

Afin de sensibiliser **la population locale et les exploitants agricoles** à la gestion des bords de chemin, **une randonnée** de quelques kilomètres a été réalisée le **samedi 21 juin 2015** pour découvrir la faune, la flore et les futures mesures de gestion.

Plaquette de préconisations d'entretien

La création d'une plaquette sera réalisée afin de sensibiliser l'ensemble des collectivités territoriales à la gestion des bords de chemin.

Panneau de sensibilisation sur la gestion raisonnée des bords de chemin

La mise en place au bord des chemins de panneau du type "FAUCHAGE TARDIF - ZONE REFUGE" permettront d'expliquer aux différents usagers la démarche et la qualité de refuge naturel de ces zones.

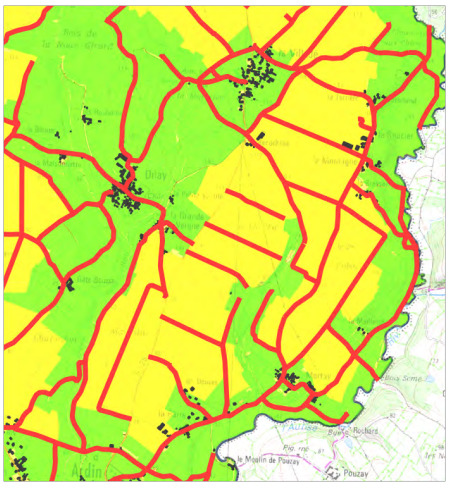

Mise en place de zones test d'entretien

Afin de mieux appréhender cette gestion différenciée, **des zones test de suivi seront mise en place afin de tisser des corridors écologiques entre les différentes vallées de la commune.**

Partenaires financiers

DEUX-SÈVRES
CONSEIL GÉNÉRAL

REGION Poitou Charentes
la démocratie participative

La chasse, une nécessité pour l'écologie

La chasse, une vraie passion d'aujourd'hui

Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
7, Route de Champicard - B.P. 42 - 79260 LA CRÈCHE - Tél. 05 49 25 05 00 - Fax : 05 49 05 33 44 - Mail : fdc79@wanadoo.fr